



1910, boul. St- Laurent - Centre commercial Elmvale Acres

Mise à jour sur la proposition de modification au Plan officiel (D01-01-15-0019)

RioCan Management Inc., le propriétaire, et Holzman Consultants, l'urbaniste consultant, ont entrepris un processus de planification secondaire pour le Centre commercial Elmvale Acres. Le but visé consiste à examiner les possibilités et les contraintes du réaménagement de ce site, et ce, dans le cadre d'une démarche publique. Le propriétaire, RioCan, souhaite que l'on prenne en compte une densification du site par l'ajout d'unités résidentielles sur la propriété attenante à la station de transport rapide par autobus d'Elmvale. Face à l'évolution du marché du commerce de détail, il faut également étudier la question du réaménagement des utilisations commerciales sises sur la propriété.

Le conseiller Cloutier a organisé une réunion portes ouvertes le 25 novembre 2015, soit avant le dépôt de la demande. Cette réunion visait à présenter le plan conceptuel initial pour ce site et à recueillir les commentaires du public, qui les a transmis par écrit à cette occasion et que la Ville est en train de compiler.

Les demandes de modification du Plan officiel et du Règlement de zonage ont été déposées le 10 décembre 2015. Les plans et les rapports à l'appui sont affichés sur la page Recherche de demandes d'aménagement de la Ville. Les commentaires devaient être formulés entre le 14 janvier et le 11 février 2016.

Prochaines étapes

- La Ville étudiera et résumera les avis techniques et les observations de la communauté qui auront été déposés à ce jour. Elle enverra également un résumé des commentaires au demandeur afin qu'il l'examine et y réponde.
- Ce dernier entreprendra d'autres travaux pour se conformer aux exigences du processus de planification secondaire, tels que :
 - o l'examen de l'état des lieux et la vision globale du réaménagement;
 - o l'évaluation du cadre politique applicable;
 - o l'identification des grandes composantes spatiales du plan et la résolution des problèmes y afférents : emplacement des utilisations du sol; détails sur le réseau de circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes; domaine public et espaces verts; répercussions sur les services de transport en commun ainsi que sur les infrastructures et les services publics; points d'intérêt communautaires; et échelonnement de l'aménagement;
 - o la stratégie de mise en œuvre.
- La Ville s'attend à recevoir d'autres informations en réponse aux commentaires émis après diffusion. L'on ne connaît pas encore le calendrier de la nouvelle soumission.
- Une fois qu'on l'aura reçu, de nouvelles réunions communautaires seront organisées.

- Après la tenue des consultations ultérieures susmentionnées, un rapport résumant toute l'analyse formera la base du Plan secondaire pour ce site.
- La demande de modification du Règlement de zonage (D02-02-15-0087) demeurera sur la glace jusqu'à ce que le processus de planification secondaire ait été conclu.

Résumé de l'échéancier du processus

Activité	Date
Partie 1 Conditions actuelles et contexte du plan <ul style="list-style-type: none"> - Consulter les employés et les principaux intervenants - Consulter volontairement le Comité d'examen du design urbain avant le dépôt de la demande - Préparer le plan conceptuel initial - 1^{re} réunion portes ouvertes - dépôt de la demande (MPO et MRZ) 	Automne 2015
Partie 2 Vision, objectifs et cibles <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un énoncé de vision - Cerner les possibilités et les contraintes - Poursuivre l'élaboration du plan conceptuel - 2^e réunion portes ouvertes 	À déterminer
Partie 3 Élaborer le Plan secondaire du centre commercial Elmvale Acres <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un projet de Plan secondaire 	À déterminer
Partie 4 Préparer et présenter le projet final du Plan secondaire du centre commercial Elmvale Acres <ul style="list-style-type: none"> - 3^e réunion portes ouvertes 	À déterminer
Partie 5 Faire rapport au Comité de l'urbanisme et au Conseil <ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique formelle, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire 	À déterminer